

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE.
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

### Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**DIJON HABITAT - Opération d'habitat adapté pour les gens du voyage située à Saint-Apollinaire : attribution d'une subvention exceptionnelle**

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017 en substitution de la création d'une aire d'accueil de 23 places que la communauté urbaine aurait eu à conduire en maîtrise d'ouvrage directe. Elle répond aux besoins de sédentarisation exprimés par un certain nombre de familles et personnes âgées.

Située rue Champs aux Pierres à Saint-Apollinaire, sur un foncier acquis par le Grand Dijon auprès de la commune, le projet repose sur la réalisation de 14 unités d'habitation intégrant un espace dédié à l'accueil de la caravane.

En accord avec la commune, la maîtrise d'ouvrage en a été confiée à Dijon Habitat. Ce programme locatif relève d'un financement en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA-i) qui repose sur un plafond de loyer compatible avec les ressources des ménages concernés.

A l'instar du concours financier exceptionnel, mobilisé pour le projet similaire réalisé sur la commune de Marsannay-la-Côte, du fait de la réalisation des travaux connexes de viabilisation, Dijon Habitat a sollicité auprès du Grand Dijon une subvention d'équilibre à hauteur de 644 000 € en raison de surcoûts d'aménagement liés à la servitude de passage d'une canalisation de gaz Dijon-Montbard qui grève le foncier en partie Nord. La marge non aedificandi de 20 mètres de part et d'autre de la canalisation nécessite en effet de créer un linéaire supplémentaire de voirie et de réaliser un dispositif de protection spécifique pour sa traversée.

Il est précisé que le montant de cette subvention d'équilibre représente 33% du coût prévisionnel de l'opération établi à 1 926 136 € TTC. Ce montant constitue une valeur plafond et sera, pour le versement de la subvention, à actualiser, en fonction de la consolidation opérationnelle du projet, dans la limite du pourcentage ci-avant.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'habitat adapté destinée aux gens du voyage située rue Champs aux Pierres à Saint-Apollinaire, un concours financier exceptionnel dans la limite de 33 % du coût total de l'opération, soit un montant-plafond de 644 000 € au vu du prix de revient prévisionnel communiqué par l'office ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 16 PROCURATION(S)*